



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **CLASSEMENT DE LA TUNISIE SUR LA LISTE NOIRE DES PAYS EXPOSES AU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET AU FINACEMENT DU TERRORISME :**

**CONNECT :**

### **LA TUNISIE DOIT ACCELERER LES REFORMES NECESSAIRES ET SE METTRE EN CONFORMITE AVEC LES STANDARDS INTERNATIONAUX**

Suite à la décision du Parlement Européen d'inclusion de la Tunisie dans la liste noire des pays les plus exposés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme après son inclusion dans la blacklist des paradis fiscaux puis la liste grise, La CONECT tire la sonnette d'alarme sur les graves conséquences de telles décisions sur le plan économique, l'image du pays à l'étranger et ses relations avec ses partenaires et les bailleurs de fonds.

La CONECT considère qu'il est impératif d'analyser de toute urgence les causes réelles de ces décisions en associant toutes les parties concernées dont notamment les représentants des milieux économiques du pays, de préciser dans la transparence totale les responsabilités et de prendre les mesures qui s'imposent en termes de changements, de restructuration des administrations et des organismes officiels responsables de ces dossiers et de réformes profondes concernant surtout le volet financier, bancaire et douanier, les transferts de fonds et leur origine, la contrebande et le commerce parallèle.

La CONECT appelle à une action nationale immédiate impliquant sous l'autorité directe du Chef du Gouvernement les Ministres concernés, des responsables de la diplomatie économique, des experts et les représentants des milieux économiques afin de suivre de près la situation et d'engager les concertations avec les institutions concernées de l'Union Européenne pour retirer la Tunisie de ce classement dans les plus courts délais.

La Tunisie qui a enregistré des réussites certaines dans sa lutte contre le terrorisme par des mesures sécuritaires qui ont fait leur preuve, est à même de consolider ces acquis contre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par des mesures juridiques, financières et de contrôle des transferts de fonds adéquates et rigoureuses.